

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°35

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2014 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur certaines demandes de subventions transmises par plusieurs associations.

Subventions de fonctionnement : elles concernent l'aide financière apportée aux deux ikastolas pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sous la forme d'une première participation forfaitaire au démarrage des activités sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

→Baionako Oihana Ikastola : 8 250 €.
→Hiriondoko Ikastola : 6 750 €.

Subventions exceptionnelles :

- Galerie des Corsaires : 500 € de complément d'aide au fonctionnement de l'association.
- Praxis : 3 000 € pour l'organisation de l'exposition « Vénus 5 », projet caritatif et artistique de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les attributions de ces subventions et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de financement avec les deux ikastolas, étant précisé que les crédits budgétaires seront complétés dans le cadre de la décision modificative n°2.

Adopté à l'unanimité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.